

Pour un sentiment d'appartenance et une participation à la société en tant que citoyen à part entière : une école libre de discrimination et de profilage racial.

Mémoire présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée.

Le 12 mai 2010.

«D'un homme qui pense vraiment comme vous et dont on connaît la conformité intérieure, on accepte plus facilement des différences de comportement et une certaine originalité d'expression. Mais d'un homme dont on sait que les pensées sont foncièrement différentes, on exigera, comme un minimum, un comportement «strictement conforme» sans d'ailleurs s'en trouver totalement rassuré» (Virton, 1965).

Notre document est constitué de sept parties et nous souhaitons le présenter aux audiences de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec qui auront lieu à Montréal.

1. Sommaire des recommandations
2. Présentation du Service d'aide et de liaison LA MAISONNÉE.
 - a. Mission
 - b. Offre de service
 - c. Approche
 - d. Vision
3. Programmes Prévention jeunesse et Persévérance scolaire.
 - a. Programme Prévention jeunesse.
 - b. Programme Persévérance scolaire.
 - c. Impacts des programmes sur les jeunes.
4. Commentaires sur le profilage racial.
 - a. Le choc culturel.
 - b. Le choc discriminatoire.
5. Considérations relatives au profilage racial.
 - a. La définition du profilage racial.
 - b. La responsabilité de l'État
 - c. La politique interculturelle de la Commission scolaire de Montréal.
 - d. Le milieu scolaire selon le document de consultation de la CDPJQ.
 - e. Obstacles à l'intégration scolaire dans les classes d'accueil.
6. Recommandations pour surmonter les obstacles à l'intégration scolaire.
7. Conclusion.

1. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.

- LA MAISONNÉE souscrit à la définition du profilage racial de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- LA MAISONNÉE recommande que le caractère discriminatoire du profilage racial soit explicitement formulé dans la définition proposée par la CDPJQ.
- LA MAISONNÉE recommande que l'habillement, l'âge et la religion soient considérés comme des facteurs qui accentuent la pratique de profilage racial chez les personnes en autorité.
- LA MAISONNÉE recommande que le Gouvernement du Québec légifère sur cette problématique et qu'il intègre l'interdiction du profilage racial dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, à l'instar du harcèlement.
- LA MAISONNÉE recommande que la Ville de Montréal modifie sa Charte des droits et responsabilités en indiquant nommément son engagement à combattre et éliminer le profilage racial sur son territoire.
- LA MAISONNÉE recommande que la Politique interculturelle de la CSDM s'applique de façon rigoureuse pour tous les élèves issus de l'immigration et en particulier pour les élèves qui fréquentent les classes d'accueil.
- LA MAISONNÉE recommande que l'évaluation des compétences interculturelles soit intégrée à l'évaluation de la performance et des compétences du personnel scolaire.
- LA MAISONNÉE recommande que le matériel scolaire utilisé pour l'apprentissage des élèves en classes d'accueil soit exempt de biais culturels et discriminatoires.
- LA MAISONNÉE recommande que les ressources pour soutenir l'enseignement soient attribuées de façon équitable entre les classes d'accueil et les classes régulières.
- LA MAISONNÉE recommande une plus grande proximité entre les élèves des classes d'accueil et les élèves des classes régulières. Cette proximité devrait se manifester dans la localisation des classes d'accueil à l'intérieur de l'école et dans la participation aux activités parascolaires offertes aux élèves.
- LA MAISONNÉE recommande que l'école informe l'élève et ses parents des objectifs qui sont prévus dans son plan d'intervention en termes de réussite scolaire et des étapes qu'il devra réaliser advenant son transfert vers l'éducation aux adultes.
- LA MAISONNÉE recommande que l'école reconnaisse les services offerts par les organismes communautaires dans le cadre de la persévérance scolaire et de l'aide aux devoirs en rendant accessible ses locaux et en les invitant à contribuer au plan de réussite scolaire de chacun des élèves qui fréquentent les classes d'accueil.
- LA MAISONNÉE recommande que les organismes communautaires qui oeuvrent dans le cadre de la persévérance scolaire reçoivent un financement récurrent et suffisant pour assurer la qualité des services offerts aux élèves qui fréquentent les classes d'accueil.
- LA MAISONNÉE recommande que l'imputabilité soit l'élément principal de toute démarche visant à éradiquer la pratique du profilage racial et que cette responsabilité incombe en premier lieu aux directeurs d'école et aux gestionnaires en fonction dans les écoles, ainsi qu'aux commissaires et aux gestionnaires de la CSDM.

2. PRÉSENTATION DE LA MAISONNÉE

a. Mission

Le Service d'aide et de liaison pour immigrants LA MAISONNÉE fut créé en 1979 et s'est donné pour mission de "**Faire de tout résident, ancien, nouveau ou de naissance, un citoyen à part entière**". Ses services visent à aider les nouveaux et leurs familles à s'installer, à s'adapter et à s'intégrer au Québec afin de favoriser l'exercice de la citoyenneté et de la participation civique et le développement des réseaux sociaux.

b. Offre de service

LA MAISONNÉE offre des services collectifs et individuels reliés à l'accueil et à l'établissement des nouveaux résidents, à leur employabilité et leur insertion en emploi. Elle s'intéresse également aux jeunes de la seconde génération issus de l'immigration afin qu'ils puissent bénéficier d'une mobilité sociale réelle et participer pleinement à la société québécoise. Enfin, elle contribue à établir des réseaux de communication avec la société d'accueil afin de créer des passerelles véritables permettant une intégration sociale pleine et entière des nouveaux résidents et de leurs familles.

c. Approche

LA MAISONNÉE intervient selon une approche qui repose sur la prise en charge par le milieu. La prise en charge par le milieu (PCM) contribue à créer un tissu social fondé sur des réseaux sociaux permettant l'intégration différenciée des personnes et l'expression d'une solidarité et d'une autonomie collective face à l'État et à ses institutions. Elle permet d'améliorer la qualité de la vie individuelle et collective dans chaque milieu, notamment en y créant ou en y développant des ressources favorisant l'entraide et d'autres formes de support qui transcendent la compartimentation des clientèles et réduisent le recours aux institutions.

d. Vision

LA MAISONNÉE fait la promotion d'une vision centrée sur :

- Une typologie inclusive qui parle de nouveaux résidents plutôt que la stigmatisation des immigrants.
- Des services qui répondent aux besoins d'une clientèle pluriethnique et qui sont accessibles également à la population en général.
- L'accueil et non la tolérance.
- L'intégration sociale des nouveaux résidents.
- L'importance de la deuxième génération.
- Le partenariat et la participation citoyenne à part entière.

Nous souhaitons présenter notre mémoire en nous référant à deux de nos programmes que LA MAISONNÉE offre depuis plus de 10 ans et qui de nos jours revêtent d'une importance capitale pour les jeunes de la seconde génération issus de l'immigration: la **prévention jeunesse** et la **persévérance scolaire**.

3. PRÉVENTION JEUNESSE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

- **Le programme Prévention jeunesse.**

Ce programme est centré sur l'aide aux devoirs s'adresse aux élèves des classes d'accueil de deux polyvalentes de la CSDM. Ce programme s'inscrit dans la prévention de la délinquance.

Ces élèves nouvellement arrivés au Québec rencontrent des difficultés au niveau scolaire dès les premiers jours et risquent de grossir les rangs des décrocheurs scolaires s'ils ne bénéficient pas au départ de conditions particulières et d'une prise en charge adaptée à leur culture, à leur situation et à leur spécificité, tels que :

- l'ignorance du français et de l'anglais,
- parfois l'ignorance des caractères latins,
- un rapport différent à l'école et aux enseignants basé sur l'autorité et des méthodes pédagogiques non participatives.

Sans cette aide appropriée, l'école devient un monde inaccessible dans une société étrangère qui refuse de les écouter et reste sourde à leurs attentes.

À cela s'ajoute le vécu lié au processus migratoire, qui peut être différent d'un jeune à l'autre selon le statut d'immigration. Plusieurs de ces jeunes sont soit des demandeurs d'asile, des résidents permanents, des jeunes qui, avant de s'établir au Québec, ont vécu dans des pays autre que celui de naissance ainsi que dans des camps de réfugiés.

Aussi il est primordial d'être à l'écoute de ces jeunes et leur manifester qu'ils sont importants : ils ont des choses à dire même s'ils n'ont pas les mots pour l'exprimer. C'est pourquoi, dans un premier temps, il faut leur donner des moyens de s'exprimer autrement : expression corporelle, danse, théâtre, musique et chant, peinture, écriture, poésie et prose, contes et cultures et histoires, montage et bricolage artistique, etc.

En définitive, il est fondamental que ces jeunes ressentent qu'ils ne sont pas "nuls", parce qu'ils ne parlent pas au départ le français. Retrouvant l'estime d'eux-mêmes à travers ces différents canaux, ils deviennent alors plus aptes et mieux préparés à s'ouvrir à une nouvelle langue, à une nouvelle culture et, d'une manière plus générale, à la société québécoise.

Depuis plus de 10 ans, ce projet vise à apporter un soutien aux jeunes des classes d'accueil en les jumelant à des mentors qui sont des étudiants de niveau collégial ou universitaire. La Maisonnée recrute également des stagiaires dans le domaine du travail social.

Plus spécifiquement, La Maisonnée offre l'aide aux devoirs durant l'année scolaire et des camps de jour durant l'été. Il s'agit de permettre aux jeunes en classe d'accueil de continuer de parler français après les classes et de vivre deux après-midi par semaine en milieu francophone tout en développant des habiletés sociales. Durant l'année, 14 stagiaires et 20 bénévoles sont impliqués à l'aide aux devoirs et sont présents régulièrement pour soutenir les élèves quatre soirs par semaine.

L'été, les camps de jour sont d'une durée de 6 semaines et regroupent des jeunes, âgés de 6 à 17 ans, ayant pour la majorité participé aux activités durant l'année scolaire. Le but est de poursuivre le travail de socialisation pour que les jeunes consolident leurs acquis et soient mieux préparés à la rentrée scolaire en septembre. Les activités impliquent souvent des partenaires du milieu tels que les services de loisirs, des bibliothèques et autres organisations susceptibles d'enrichir leur réseau social. Les bénévoles impliqués dans l'aide aux devoirs ainsi que le personnel responsable des activités accompagnent chaque été entre 50 et 60 jeunes. À la fin du camp, une fête réunit les participants et leurs familles, les intervenants, les stagiaires et les bénévoles, regroupant plus de 100 personnes.

- **Le programme Persévérance scolaire.**

Plusieurs jeunes issus des communautés ethnoculturelles et de l'immigration sont sous scolarisés et connaissent un taux de décrochage scolaire et de chômage plus important que celui des jeunes Québécois. Ils ont de la difficulté à s'intégrer dans la société. Les jeunes âgés de 16 ans et plus et qui fréquentent encore l'école, sont souvent transférés à l'éducation aux adultes. Ne voyant pas la fin de leur secondaire, ces jeunes risquent de se décourager et de décrocher de l'école. De plus, étant marginalisés socialement, leurs interactions avec leur voisinage peuvent être conflictuelles et dégénérer en violence. Souvent, il n'y a qu'un pas pour qu'ils rejoignent des gangs liés à la criminalité. Il est nécessaire que ces jeunes soient accompagnés par des adultes soucieux de leurs réussites scolaire, professionnelle et sociale et servant de modèles dans leur développement social. Autrement dit, ces jeunes ont besoin de mentors.

Financé par le Ministère de l'Éducation et des Loisirs et en partenariat avec une école qui offre le programme d'éducation aux adultes de la CSDM, ce programme existe depuis 2004 et mise sur une intervention rapide et adaptée aux besoins des jeunes et sur leur accompagnement individualisé.

Pour ce faire, La Maisonnée favorise le mentorat : un service de jumelage est mis en place pour encadrer et supporter les étudiants. Cette année 65 jeunes ont reçu l'aide régulière d'un mentor. De plus, La Maisonnée organise 30 ateliers portant sur l'estime de soi, l'affirmation de soi, la visualisation, la persévérance, la créativité, le logement, le marché de l'emploi, les droits et les obligations sociales, la cohabitation harmonieuse...etc Les jeunes proviennent en majorité d'Haïti (36) et de 16 autres pays. Vingt-sept (27) participants sont âgés entre 17 et 20 ans, 33 participants ont entre 21-24 ans et 5 participants sont âgés de plus de 25 ans.

Les mentors sont originaires du Québec dans une proportion de 44%; les autres proviennent du Mexique, du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, de l'Écosse et des États-Unis. Ils possèdent une formation universitaire dans une proportion de 47%. Tous les mentors font l'objet d'une vérification judiciaire, les filles étant jumelées à un mentor féminin et les garçons, à un mentor masculin. Le personnel de La Maisonnée responsable de ce programme fait un suivi régulier aux trois semaines auprès du personnel enseignant, de mentors et des étudiants. Tous les mentors reçoivent trois formations du Centre de ressource éducative et pédagogique (CREP) sur l'écoute et la relation d'aide, le soutien aux apprentissage et la communication interculturelle. Le support de l'école permet une aide soutenue et régulière auprès des jeunes et de leurs mentors et améliore l'efficacité du soutien aux jeunes impliqués dans le programme.

- **Impacts des programmes sur les jeunes.**

Les réalisations de ces programmes augmentent chez les participants et leurs familles un sentiment d'appartenance à la société québécoise. Ils acquièrent les outils pour mieux fonctionner et sentent que leur participation sociale et leur réussite professionnelle sont désirées par des personnes issues de la société d'accueil.

Plus spécifiquement, le mentorat auprès de ces jeunes:

- augmente leurs résultats scolaires;
- prévient le décrochage scolaire par un travail complémentaire avec l'école;
- leur fait bénéficier d'un soutien académique et relationnel;
- accroît leur confiance en eux et leur motivation à poursuivre leurs études;
- diversifie leur réseau social et permet une socialisation positive;
- développe des compétences génériques telles que l'initiative, la persévérance, l'estime de soi, l'autonomie, le sens de l'organisation et les habiletés de communication.

Plusieurs des jeunes suivis dans ces programmes poursuivent leurs études afin de compléter un diplôme post-secondaire, professionnel, collégiale ou universitaire. Ils développent le goût d'investir dans la société d'accueil et d'y contribuer en tant que citoyens à part entière. D'ailleurs plusieurs redonnent à la communauté en devenant eux-mêmes des mentors pour des jeunes nouvellement immigrés ou issus des communautés ethnoculturelles.

4. COMMENTAIRES SUR LE PROFILAGE RACIAL.

Dans le mémoire que LA MAISONNÉE a déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, il est précisé qu'il y a deux obstacles majeurs qui limitent le processus d'intégration sociale des personnes issues de l'immigration. Le premier concerne particulièrement les immigrants, il s'agit du choc culturel le second les concerne également, mais englobe leurs descendants, il s'agit du choc discriminatoire.

- **Le choc culturel**

Réponse de nature psychologique à une culture non familière, Cohen Emerique (1980) ¹ définit le choc culturel comme une réaction de dépaysement, de frustration et de rejet, de révolte et d'anxiété, une expérience émotionnelle et intellectuelle qui apparaît chez ceux qui sont placés, hors de leur contexte socioculturel, dans un milieu étranger.

Notre propos n'est pas d'élaborer davantage sur la notion du choc culturel, si ce n'est pour dire qu'il s'agit d'un phénomène qui est relié à l'expérience individuelle de l'apprentissage de nouveaux codes culturels et des ajustements (adaptation, accommodation) qui s'en suivent. Le choc culturel est un obstacle à l'intégration de l'immigrant en tant qu'individu et c'est en

¹ COHEN-ÉMERIQUE M. (1980) « Éléments de base pour une formation à l'approche des migrants et plus généralement à l'approche interculturelle ». Annales de Vauresson, No 17, pp. 117-139.

tant que tel qu'il doit s'ajuster à partir d'une transformation intérieure en termes d'attitudes et de savoir être (décentration).

- **Le choc discriminatoire**

Contrairement au choc culturel, ce n'est pas en tant qu'individu qu'il est ressenti mais en tant que membre d'un groupe.

Nous définissons le choc discriminatoire comme le sentiment d'un individu d'être à la fois différencié (distancé, mis à l'écart) et inférieur (jugé moins performant, moins compétent, inadéquat) sur la seule base de son appartenance à un groupe en raison de son origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la religion, la langue ou le sexe et ce, sans égard à son adaptation fonctionnelle, sociale ou culturelle à son nouvel environnement et sans égard à sa maîtrise des référents culturels de la société d'accueil.

Ledoyen (1992) a identifié sept facteurs à partir desquels les individus sont considérés comme des étrangers et à ce titre, peuvent faire l'objet du choc discriminatoire de la part des membres de la majorité. Il s'agit du fait d'être né à l'étranger, d'être différent physiquement (couleur de la peau), la langue maternelle, de posséder un accent différent, la consonance du patronyme, la différence de religion, le fait de ne pas avoir d'ancêtre québécois.²

Les cas de profilage racial procèdent de la logique du choc discriminatoire. Selon Michèle Turenne (2006)³, les cas de profilage racial sont situations qui représentent des fragmentations du discours entre « nous » vs « eux ». Les groupes minoritaires sont représentés davantage comme des assaillants de sorte qu'un crime individuel commis par un Blanc est saisi comme étant une pathologie individuelle, tandis qu'un crime individuel commis par une personne des groupes racisés porte une empreinte culturelle et collective.

Le terme de choc est approprié si l'on considère les réactions émotives et physiques des victimes qui se sont senties discriminées en raison de leur appartenance à un groupe. Le choc discriminatoire se manifeste particulièrement dans les secteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et des services publics, en particulier la sécurité publique.

Les conséquences du choc discriminatoire sont multiples :

- Affaiblissement des structures des familles immigrantes par l'absence de réussite sociale des parents dont le rôle est décisif dans l'encadrement des jeunes et dans la transmission de modèles à suivre. Les parents, exclus du marché du travail, deviennent des modèles disqualifiés pour leurs enfants qui sont à la recherche de modèles de réussite alternatifs. Cela les amène à contester plus ouvertement l'autorité parentale. Les enfants se recréent une famille à l'extérieur du foyer. Cette situation génère des tensions importantes dans la famille et peut mener à son éclatement.

² LE DOYEN, A. (1992). *Montréal au pluriel*. Montréal, IQRC, 329 p.

³ Turenne Michèle (2006). *Prouver le profilage racial : perspectives pour un recours civil*. CDPJQ. Cat.2.120-1.26.

- L'intervention des services sociaux dans la famille pour suppléer au manque d'encadrement des jeunes. L'examen de l'intervention en protection au Centre Jeunesse de Montréal révèle que les jeunes d'origine haïtienne y sont surreprésentés de façon significative comme usagers (Bernard et McAll, 2004).⁴
- La stigmatisation des enfants nés de parents immigrés comme étant toujours des étrangers. Les enfants de la seconde ou troisième génération font face aux mêmes difficultés d'intégration que leurs parents et ne font pas l'expérience d'une intégration sociale réussie.
- La marginalité des réseaux de support des jeunes issus des minorités racisées et leur exclusion de la vie sociale active et participative. Ces jeunes sont en perte de modèles sociaux positifs. Ils se sentent disqualifiés et ont peu d'espoir de rattraper le peloton formé par les jeunes du groupe majoritaire.

La notion de choc discriminatoire fut accueillie favorablement par les commissaires qui en firent une section à l'intérieur de leur Rapport.⁵

5. CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU PROFILAGE RACIAL.

- **La définition du profilage racial.**

Dans son document de consultation sur le profilage racial⁶, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPJQ) présente des témoignages, des statistiques et une série de questions pour susciter la réflexion et orienter les discussions lors des audiences publiques sur le profilage racial et ses conséquences. Cette consultation fait suite à de multiples plaintes, témoignages, interventions et recherches provenant des acteurs de différents milieux de la société (communautaires, institutions universitaires, municipalités, services de police, institutions gouvernementales).

En 2005, la CDPJQ adopte cette définition du profilage racial :

« Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent.

Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population

⁴ Léonel BERNARD et Christopher MCALL, « La surreprésentation des jeunes Haïtiens dans le système québécois de protection de la jeunesse », *Revue Intervention*, no 20, 2004.

⁵ Bouchard G., Taylor C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. Échanger pour s'entendre. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Québec p. 232ss.

⁶ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2010). *Document de consultation sur le profilage racial*. Discrimination. Racisme. Mars. 41p.

*du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée.*⁷ »

LA MAISONNÉE souscrit à la définition du profilage racial de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

En 2006, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a émis un avis sur le profilage racial.⁸ Cet Avis contient 22 recommandations qui ont comme seul et unique objectif l'élimination de toute pratique de profilage racial à l'intérieur des fonctions exercées par la Ville de Montréal dans le domaine de la sécurité publique ou dans toute autre fonction relevant de son autorité.

Dans sa définition du profilage racial le CIM propose que cette notion soit entendue comme *un acte discriminatoire fondé essentiellement sur la race ou l'origine ethnique qui associe le comportement d'une personne à un acte criminel. L'habillement et l'âge ou la religion peuvent constituer des facteurs aggravants.*

LA MAISONNÉE recommande que le caractère discriminatoire du profilage racial soit explicitement formulé dans la définition proposée par la CDPJQ.

LA MAISONNÉE recommande que l'habillement, l'âge et la religion soient considérés comme des facteurs qui accentuent la pratique de profilage racial chez les personnes en autorité.

- **La responsabilité de l'État.**

La CDPJQ mentionne que l'article 10 de la Charte québécoise assure la protection contre la discrimination et que l'article 10.1 de la Charte interdit de harceler une personne en raison d'un de ces motifs prévus à l'article 10.

Dans les organisations, le fait d'interdire spécifiquement le harcèlement d'une personne en raison d'un des motifs prévus à l'article 10 de la Charte a donné lieu à l'élaboration de politiques et procédures particulières permettant à la fois des mesures de protection et des pratiques d'intégration harmonieuses des personnes issues des groupes minoritaires.

En effet, ce n'est pas en tant qu'individu en soi que l'on ressent la discrimination, mais en tant que membre d'un groupe déjà victime de discrimination dans la société. De ce fait, on est exclu d'un groupe auquel on veut participer parce qu'on appartient à un groupe qui est exclu sans que soient pris en considération nos qualités individuelles. C'est l'essence même du vécu des personnes issues de l'immigration et de leurs familles.

Ainsi, à l'inverse du choc culturel qui exige un ajustement individuel au milieu social, le choc discriminatoire exige un ajustement social à l'individu. Autrement dit, sans une stratégie d'action globale, à la fois politique, économique et juridique manifestée par des législations, des déclarations et des programmes d'actions ciblés pour enrayer la discrimination et en corriger les effets, on ne peut pas agir efficacement contre le choc discriminatoire et par

⁷ Turenne, M., 2005. *Le profilage racial : mise en contexte et définition*. Montréal : CDPJQ, p.14. Document adopté à la 505e séance de la Commission, tenue le 10 juin 2005, par sa résolution COM-505- 4.1.4.

⁸ Conseil interculturel de Montréal (2006). *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*. 41p.

conséquent agir efficacement pour favoriser l'intégration sociale des immigrants et de leurs descendants.

Les personnes en situation d'autorité qui pratiquent le profilage racial représentent les organisations ou les institutions pour lesquelles elles travaillent. À ce titre, leur pratique devient une pratique institutionnelle et peut se révéler de nature systémique. Pour assurer à tous les membres des groupes qui composent la société un traitement équitable exempt de discrimination, une intervention du Gouvernement du Québec devient nécessaire.

Faisant écho aux deux premières recommandations formulées par le CIM dans son Avis,⁹

LA MAISONNÉE recommande que le Gouvernement du Québec légifère sur cette problématique et qu'il intègre l'interdiction du profilage racial dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, à l'instar du harcèlement.

LA MAISONNÉE recommande que la Ville de Montréal modifie sa Charte des droits et responsabilités en indiquant nommément son engagement à combattre et éliminer le profilage racial sur son territoire.

- **La politique interculturelle de la Commission scolaire de Montréal.**

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adopté en 2005 une Politique interculturelle¹⁰ qui mentionne que :

La CSDM reconnaît son rôle dans la formation de l'identité montréalaise, qui concilie pluralisme et spécificité de la culture québécoise, et dans la préservation de la langue française et de la culture québécoise. En effet, pour les élèves nouvellement immigrés, jeunes et adultes, ainsi que leurs parents, l'établissement scolaire est un lieu privilégié d'intégration dans la langue commune, facilitant ainsi leur évolution et leur participation démocratique dans la société d'accueil.

Elle ajoute que :

Cette diversité engendre la nécessité, pour la Commission, de développer davantage des pratiques qui traduisent les valeurs éducatives de respect de l'autre dans sa différence, d'accueil de la pluralité, de maintien de rapports égaux entre les personnes et de rejet de toute forme d'exclusion ou de violence. Ce faisant, elle crée les conditions les conditions optimales d'une intégration scolaire et sociale des élèves, elle crée un milieu harmonieux pour ses élèves et son personnel.

La CSDM a mis en place des pistes d'action totalisant 1M\$ pour assurer l'opérationnalisation de sa politique interculturelle. Ces pistes d'action se réfèrent directement aux trois orientations de la politique interculturelle qui sont elles-mêmes reliées aux trois orientations du plan stratégique de la Commission, à savoir :

⁹ ibidem, p.23.

¹⁰ CSDM (2005). *Politique interculturelle de la Commission scolaire de Montréal*. 5p.

- **Orientation 1. Soutien pour la réussite et l'intégration des élèves jeunes et adultes.**
- **Orientation 2. Appui sur un personnel représentatif de la population scolaire et formé à la dimension interculturelle.**
- **Orientation 3. Accroissement des liens entre l'école, les familles et la communauté dans toute sa diversité.**

Les interventions prévues sont :

- Développer des services de francisation et d'introduction à la vie culturelle et scolaire québécoise aux parents et aux élèves. (Orientations 1 et 3)
 - Former le personnel à l'interculturel (Orientation 2)
 - Créer un comité interculturel dans les établissements (Orientations 1 et 3)
 - Mettre en place des mesures de soutien aux élèves de l'accueil et du post accueil (Orientation 1)
 - Développer des outils et modalités de communication appropriés avec les parents (Orientation 3)
 - Mettre en place des cours de langues (Orientations 1, 2 et 3)
 - Réviser la politique de la langue notamment au regard de la traduction et de l'interprétariat (Orientation 3)
 - Mettre en valeur le patrimoine culturel du Québec (Orientation 1 et 3)
- **Le milieu scolaire selon le document de consultation de la CDPJQ.**

Selon la consultation réalisée par la CDPJQ, les jeunes qui sont victimes de profilage racial dans l'application des règlements scolaires sont souvent les mêmes qui se retrouvent, de manière disproportionnée, en situation d'échec, de décrochage ou dans des parcours scolaires moins prestigieux. Lorsqu'elles entraînent une interruption prolongée de la scolarisation, ces mesures disciplinaires risquent d'entamer sérieusement la motivation et la persévérance scolaire de l'élève ciblé.

De plus, le modèle québécois des classes d'accueil, ainsi que les passerelles existantes entre ces dernières et les classes régulières, doivent être aussi interrogés au regard de leur impact sur le parcours et la réussite scolaire des élèves.

- **Obstacles à l'intégration scolaire dans les classes d'accueil.**

LA MAISONNÉE a regroupé les obstacles à l'intégration scolaire des élèves qui fréquentent les classes d'accueil en huit catégories :

- **Formation du personnel.**
Plusieurs professeurs ont une méconnaissance des cultures, des valeurs ainsi que du parcours migratoire des jeunes de leurs classes.
- **Application des règlements du code de vie**

On sanctionne plus rapidement les élèves des classes d'accueil, car il y a moins de soutien scolaire et l'on craint de perdre le contrôle si un jeune ne se conforme pas rapidement.

- **Matériel scolaire**

On a observé des stéréotypes discriminatoires à l'intérieur du matériel scolaire. Dans un exercice, on demande de combiner deux listes de mots. Dans la première colonne on avait les verbes *travailler* et *dormir* et dans la seconde colonne, les mots *nègre* et *mexicain*. Ainsi, l'élève devait composer les expressions « *travailler comme un nègre* » et « *dormir comme un mexicain* ».

Pour la seconde expression, il y avait même une caricature d'un personnage qui dormait avec un sombrero. Cela contribue à la reproduction des stéréotypes et des préjugés qui sont à la base du profilage racial. Des enfants ont été choqués par cet exercice.

Le matériel scolaire est souvent désuet et infantilisant et les outils d'apprentissage peu rigoureux : ex. un texte écrit en joul incompréhensible pour les élèves.

- **Localisation des classes d'accueil**

L'emplacement des classes d'accueil à l'intérieur de l'école est problématique. Situées dans l'aile des classes de cheminement particulier, il contribue à stigmatiser les jeunes comme ayant des problèmes de fonctionnement scolaire. Lorsque ces classes sont dans l'aile des classes régulières, la performance des élèves est améliorée.

- **Soutien scolaire au personnel enseignant**

Les classes d'accueil ne semblent pas priorisées en termes de ressources. Les enseignants ne reçoivent pas de support et se découragent et reportent leur sentiment d'impuissance et d'échec sur leurs élèves.

- **Activités parascolaires**

On ne favorise pas le jumelage des jeunes en classe d'accueil avec les jeunes des classes régulières. Les élèves des classes d'accueil souhaitent se jumeler aux élèves des classes régulières. Ils ne semblent pas considérés comme des élèves de l'école, mais comme des élèves de LA MAISONNÉE.

Concernant les activités parascolaires qui leur sont offertes, elles se limitent aux activités sportives, telles que le soccer ou le basket. Ces jeunes sont absents des activités socioculturelles telles que le théâtre et la musique. De plus les parents ne sont pas informés qu'advenant le cas ils ne puissent pas payer ces activités telles que les sorties et visites culturelles, l'école peut en défrayer le coût.

- **Communication avec les parents**

Les professeurs ne tissent pas beaucoup de liens avec les parents. Ils éprouvent de la difficulté à communiquer avec eux, car plusieurs parents ne parlent pas le français. Ils doivent recourir à un service de traduction.

Les parents sont souvent perçus comme non scolarisés parce qu'ils s'expriment difficilement en français. Ils ne reçoivent pas l'information pour comprendre ce qui se passe à l'école. Ils sont perçus comme moins aptes à comprendre le milieu scolaire et sont moins sollicités pour leur participation.

Les élèves qui parlent l'anglais, attendent de terminer leur secondaire ou d'avoir atteint 16 ans pour s'orienter vers le secteur anglophone et

fréquenter les cours aux adultes. Les parents disent qu'il y a plus de services et d'efforts pour intégrer leurs enfants.

- **Passerelles vers l'éducation aux adultes**

L'âge est un facteur qui oriente un élève vers l'éducation aux adultes. Dès qu'il atteint 16 ans révolus, selon sa performance, il est orienté vers l'éducation aux adultes. S'il peut terminer son secondaire à 18 ans, il pourra demeurer à l'école, sinon il ira aux adultes.

Les jeunes qui transfèrent aux adultes ne reçoivent pas d'information sur ce qui est prévu pour eux. La majorité des élèves transférés proviennent des minorités noires et des latino-américains. Il y a une surreprésentation des élèves si l'on compare avec la démographie à Montréal.

La majorité des élèves en francisation orientés vers l'éducation aux adultes deviennent des décrocheurs scolaires potentiels.

- **Exemples de propos discriminatoire à l'égard des jeunes des classes d'accueil.**

- En présence de l'intervenante de La Maisonnée, un professeur a mentionné à propos d'un élève : « *Je ne l'engagerais pas même pour passer l'aspirateur dans ma maison.* ».
- Une stagiaire qui termine son Cégep et s'orientant vers l'université de Sherbrooke, s'est fait dire par un professeur de sa classe d'accueil : « *Perds pas ton temps aux études, car tu ne réussiras pas.* »
- S'il y a un mauvais coup à l'école, on accuse sans fondement les élèves des classes d'accueil. Un après-midi, une poubelle était renversée dans le corridor, le concierge a accusé les élèves des classes d'accueil de ce méfait. Ce fut le professeur d'une classe régulière qui a mentionné que ce méfait fut réalisé par un étudiant de sa classe qui était expulsé pour insubordination.
- Si une classe demeure sale toute la journée, lorsque l'activité d'aide aux devoirs se termine dans l'après-midi, le personnel accuse les jeunes immigrants. Il y a même eu une écriture au tableau mentionnant : « *ces jeunes sont tous des sales et des cochons.* » L'intervenante fait dorénavant le ménage avant l'aide aux devoirs pour ne pas que les élèves soient accusés.
- Un technicien aux loisirs verrouille la salle de jeux pour les élèves des classes d'accueil en disant que les jeunes vont détruire la table de billard qu'il vient de recevoir. C'est un préjugé avant le fait.

L'école mise sur la réussite scolaire et le taux de diplomation pour assurer son plan de réussite scolaire. Investir dans les classes d'accueil n'augmente pas la cote de l'école. De plus, les budgets sont attribués selon le nombre d'élèves qui sont en classe au 30 septembre de chaque année. Après cette date, l'école n'obtient aucun budget pour les élèves qu'elle accueille durant l'année. L'arrivée des élèves en classe d'accueil se répartit tout au long de l'année ce qui fait que l'école ne se trouve pas compenser pour les services offerts à cette catégorie d'élèves. Pour assurer son plan de réussite scolaire, elle mise sur les élèves les plus performants. Ainsi l'école mise sur les élèves qu'ils jugent pouvoir réussir leur passage de la

classe d'accueil à la classe régulière. Il se forme une prédiction créatrice de la réussite scolaire selon l'appartenance culturelle des élèves.

Les élèves en classe d'accueil expérimentent assez tôt qu'ils sont des élèves de seconde zone qui n'ont pas accès aux ressources disponibles pour les classes régulières. La classe d'accueil doit aider le jeune à s'intégrer à la société québécoise ; en présence de ces obstacles, elle risque de les exclure plutôt que de favoriser le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Il y a un vide dans la prise en charge. L'école, et non seulement les organismes communautaires, doit relever ce défi et s'impliquer dans l'intégration des jeunes des classes d'accueil à la société québécoise.

6. POUR SURMONTER LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION SCOLAIRE.

- **Le respect de la politique interculturelle de la CSDM pour la formation interculturelle et la participation des parents.**

LA MAISONNÉE recommande que la Politique interculturelle de la CSDM s'applique de façon rigoureuse pour tous les élèves issus de l'immigration et en particulier pour les élèves qui fréquentent les classes d'accueil.

- **L'évaluation des compétences interculturelles du personnel scolaire.**

LA MAISONNÉE recommande que l'évaluation des compétences interculturelle soit intégrée à l'évaluation de la performance et des compétences du personnel scolaire.

- **L'élimination des stéréotypes discriminatoire dans le matériel scolaire.**

LA MAISONNÉE recommande que le matériel scolaire utilisé pour l'apprentissage des élèves en classes d'accueil soit exempt de biais culturels et discriminatoires.

- **L'augmentation du soutien à l'enseignement dans les classes d'accueil.**

LA MAISONNÉE recommande que les ressources pour soutenir l'enseignement soient attribuées de façon équitable entre les classes d'accueil et les classes régulières.

- **La proximité entre les élèves des classes d'accueil et les élèves des classes régulières.**

LA MAISONNÉE recommande une plus grande proximité entre les élèves des classes d'accueil et les élèves des classes régulières. Cette proximité devrait se manifester dans la localisation des classes d'accueil à l'intérieur de l'école et dans la participation aux activités parascolaires offertes aux élèves.

- **La préparation de l'élève à une transition vers l'éducation aux adultes.**

LA MAISONNÉE recommande que l'école informe l'élève et ses parents des objectifs qui sont prévus dans son plan d'intervention en termes de réussite scolaire et des étapes qu'il devra réaliser advenant son transfert vers l'éducation aux adultes.

- **La reconnaissance des organismes communautaires qui oeuvrent dans la persévérance scolaire comme des partenaires à part entière.**

LA MAISONNÉE recommande que l'école reconnaisse les services offerts par les organismes communautaires dans le cadre de la persévérance scolaire en rendant accessible ses locaux et en les invitant à contribuer au plan de réussite scolaire de chacun des élèves qui fréquentent les classes d'accueil.

- **Le financement des organismes communautaires partenaires de l'école.**

LA MAISONNÉE recommande que les organismes communautaires qui oeuvrent dans le cadre de la persévérance scolaire reçoivent un financement récurrent et suffisant pour assurer la qualité des services offerts aux élèves qui fréquentent les classes d'accueil.

- **Élimination de toute pratique de profilage racial.**

LA MAISONNÉE recommande que l'imputabilité soit l'élément principal de toute démarche visant à éradiquer la pratique du profilage racial et que cette responsabilité incombe en premier lieu aux directeurs d'école et aux gestionnaires en fonction dans les écoles, ainsi qu'aux commissaires et aux gestionnaires de la CSDM.

7. CONCLUSION.

Bien que le rapport Ménard¹¹ demeure muet sur cette question, plusieurs jeunes issus des communautés ethnoculturelles et de l'immigration connaissent un taux de décrochage scolaire et de chômage plus important que celui des jeunes Québécois.

Les organisations communautaires tiennent un rôle capital pour contrer les effets du choc discriminatoire. Elles offrent aux individus un espace de réparation pour construire leur estime de soi et participer activement à la société (*Rôle de médiation sociale*). Elles mobilisent la population et les décideurs sur la nécessité de cesser la discrimination pour favoriser la participation des jeunes à leur milieu (*Rôle de mobilisation sociale*). Enfin, plusieurs génèrent des évaluations formatives de leurs interventions pour le développement des connaissances et des compétences (*Rôle de recherche sociale*).

Cependant, il ne revient pas seulement aux organisations communautaires le soin d'assurer la cohésion sociale. Les institutions reliées à l'éducation, aux services sociaux et au marché du travail consacrent peu de ressources à la promotion sociale de la population, considérant que

¹¹ Ménard Jacques (dir.) (2009). *Savoir pour pouvoir : entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*, Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, 80 p.

ce n'est pas inclus dans leur mission. Il faut se rappeler qu'en épidémiologie sociale, pour éviter une crise, la prévention n'est pas une intervention suffisante parce que le germe de la crise est déjà présent. Il faut inscrire en amont des actions de précaution, c'est-à-dire être vigilant sur les facteurs de risque et promouvoir les facteurs de protection